



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Île-de-France



**TROPHÉES  
CRAMIF**

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Des entreprises qui s'engagent  
pour la santé et la sécurité  
au travail de leurs salariés

**2024**



# Sommaire

- |           |   |              |
|-----------|---|--------------|
| <b>01</b> | Les Trophées Cramif, qu'est-ce que c'est ?                      | <b>4-5</b>   |
| <b>02</b> | Le comité des Trophées 2024                                     | <b>6-7</b>   |
| <b>03</b> | La direction régionale des risques professionnels               | <b>8-9</b>   |
|           | > Les chiffres clés de la sinistralité en 2023 en Île-de-France | <b>9</b>     |
| <b>04</b> | Le plan d'actions du service de prévention 2023-2028            | <b>10-11</b> |
| <b>05</b> | Les 8 lauréats 2024   | <b>12-13</b> |
| <b>06</b> | À propos de la Cramif   | <b>30-31</b> |

**Les Trophées Cramif,  
qu'est-ce que c'est ?**



# Les Trophées Cramif, qu'est-ce que c'est ?

Des récompenses pour valoriser l'engagement en faveur de la santé et la sécurité au travail des entreprises franciliennes.

L'Île-de-France compte plus de 550 000 établissements inscrits au régime général en 2023 couvrant un peu plus de 5 millions de salariés. Chaque année les Trophées de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) récompensent un certain nombre d'entreprises pour des démarches de prévention des risques professionnels qu'elles ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés, de préserver leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

**Voilà plus de 25 ans que la Cramif remet cette distinction aux entreprises franciliennes.** Les objectifs sont multiples :

- > **récompenser** les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- > **valoriser** ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés ;
- > **promouvoir l'action de la Cramif**, et plus généralement celle de la branche risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.



## L'ORIGINE DU TROPHÉE CRAMIF :

Créée en 1997 par Bernard Chadebec, la sculpture remise aux lauréats, portait à l'origine le nom de Trophée Laplace. Elle symbolise l'opposition entre le hasard et le savoir.

Le hasard, qui tient lieu encore trop souvent d'explication à la survenance d'un accident, est représenté par la boule de bronze difforme et chaotique.

Le disque transparent représente la raison, la compréhension et s'incruste dans la boule pour faire reculer et vaincre l'ignorance.

# Le comité des Trophées 2024



# Composition du comité des Trophées 2024



**M. Painchan**

Président du conseil d'administration de la Cramif



**M. Delayen**

Président de la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles (CRAT/MP) de la Cramif



**M. Gomez**

Vice-président de la CRAT/MP de la Cramif



**M. Deweirder**

Titulaire CTR 1 – collège salariés



**M. Chêne**

Titulaire CTR 2 – collège employeurs



**Mme Ricaud**

INRS - département ECT responsable du pôle risques chimiques



**Mme Ouvrard**

ACMS - directrice prévention santé au travail



**Mme De Zelicourt**

ARS Idf - directrice adjointe à la direction de l'autonomie

## LES 5 COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX D'ÎLE-DE-FRANCE



### **CTR1**

Métallurgie, chimie, caoutchouc, plasturgie



### **CTR2**

Bâtiment et travaux publics, bois, ameublement, papier et carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu



### **CTR3**

Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication, services, commerces et industrie de l'alimentation, commerce non alimentaire



### **CTR4**

Activités de santé



### **CTR5**

Activités de service I et II autres que les activités de santé



# La direction régionale des risques professionnels



# La direction régionale des risques professionnels

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est chargée de **prévenir, accompagner et réparer les fragilités liées à la santé en Île-de-France, tant sociales que professionnelles.**

Grâce à l'expertise de sa direction régionale des risques professionnels, nous accompagnons les 554 043 établissements d'Île-de-France et protégeons leurs salariés en assurant la promotion et en participant à la coordination de la prévention des risques professionnels. Nous mettons en œuvre des **programmes de prévention** nationaux et régionaux. Par le **calcul et la notification des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles**, et grâce à l'action de nos préventeurs qui conseillent et accompagnent, chaque année, près de 8 000 entreprises, nous incitons à la **mise en place d'actions de prévention.**

Enfin, nous contribuons au Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles et assurons le secrétariat de la Commission réclamation du compte professionnel de prévention (CRC2P).



## ACCIDENTS DE TRAVAIL

**81 486**

accidents du travail pour près de 9 700 000 journées indemnisées

**148**

accidents du travail mortels

source : Extraction de la source Cnam - mai 2023



## MALADIES PROFESSIONNELLES

**84 %** de troubles musculosquelettiques

En Île-de-France, les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent toujours la grande majorité des maladies professionnelles avec **84 %** des **6 133** reconnues.

**2 220 000**

journées de travail perdues par incapacité temporaire

**44**

décès dus aux maladies professionnelles, ont été enregistrées en 2023

source : Extraction de la source Cnam - mai 2023



## ACCIDENTS DE TRAJET

**22 673** accidents de trajet

**2 260 000**

de journées perdues

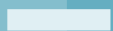
**61**

accidents de trajet mortels en 2023

source : Extraction de la source Cnam - mai 2023



# Le plan d'actions du service de prévention 2023-2028



# Le plan d'actions du service de prévention 2023-2028



La commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) et la Caisse nationale d'Assurance Maladie ont signé avec l'État, le 5 juillet 2024, la convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels pour la période 2023-2028. Cette COG constitue la feuille de route pour les 5 ans à venir pour l'ensemble du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels en adaptant ses engagements en fonction des spécificités de chaque organisme.

**La prévention constitue l'un des axes fort de cette COG dans un objectif constant et prioritaire de baisse de la sinistralité.**

Ainsi, poursuivant ses programmes visant la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques chimiques, cette convention complète et renforce ses actions de prévention au moyen de nouveaux programmes d'accompagnement des entreprises et d'un accroissement significatif de ces suivis personnalisés.



Photo non contractuelle

## LES PRIORITÉS NATIONALES :

- > **Prévenir** les TMS (troubles musculosquelettiques) et les risques liés aux manutentions manuelles dans les entreprises ;
- > **Contribuer** à réduire le risque de chute de plain-pied et de hauteur dans l'ensemble des entreprises ;
- > **Supprimer ou réduire** les expositions aux agents chimiques dangereux et en particulier aux agents cancérogènes mutagènes et reprotoxiques (CMR) ;
- > **Contribuer** à la maîtrise des risques auprès des entreprises victimes d'AT mortels et chutes graves ;
- > **Prévenir** les risques psychosociaux.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES DÉTERMINÉES EN FONCTION DES FACTEURS DE SINISTRALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE :

- > Construction métallique
- > Blanchisserie industrielle
- > Traitement des déchets
- > Aéroportuaire
- > Funéraire
- > Handicap
- > Dépannage remorquage

**Les 8 lauréats 2024**

---









# Les 8 entreprises récompensées par un Trophée Cramif répondent à ces enjeux

Elles s'inscrivent en particulier dans les priorités nationales et dans le plan d'actions du service prévention, à savoir :

- Risques Chimiques Pros
- TMS Pros
- Formation à la prévention des risques

Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines ont bénéficié d'aides financières de l'Assurance Maladie-Risques professionnels.

## Les 8 lauréats

Lauréats	Activités
 <b>ESAT DE LA BIÈVRE ASSOCIATION CHAMPIONNET</b>	Accueil et hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)
 <b>ORTHOTECH</b>	Fabrication de matériel médico-chirurgical
 <b>HÔPITAL PRIVÉ CLAUDE GALIEN</b>	Établissement de soins privés
 <b>BVA SERVICE</b>	Entretien et réparations d'équipements poids lourds
 <b>MUTUELLE RATP M2SR</b>	Prothésiste dentaire
 <b>BTB GÉNIE ÉLECTRIQUE &amp; SERVICES</b>	Installation électrique
 <b>ERI</b>	Second œuvre dans le domaine du BTP
 <b>LES AMBULANCES DE LA VALLÉE</b>	Transport sanitaire de personnes malades



## OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Promouvoir** les solutions techniques auprès des entreprises du secteur.
- > **Faire connaître** les possibilités d'accompagnements techniques et financiers proposés par le service prévention de la Cramif à destination des TPE-PME.

**Activité :** Accueil et hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)

**Lieu :** Paris (18<sup>e</sup>)

**Dirigeant :** Bruno Montoyat

**Nombre de salariés :** 62

**Ingénieur conseil Cramif :**  
Nathalie Cuche  
(antenne prévention 75)

L'accompagnement de nos services au travers de différents échanges et de la rédaction d'un **contrat de prévention** a permis :

- un accompagnement technique dans la recherche de solutions adaptées. Cette recherche a fait l'objet d'une participation active de l'entreprise, du service de santé au travail et des fournisseurs. Le fruit de cette réflexion a notamment permis la substitution de produits chimiques et la mise en place de dispositifs d'aspiration localisés (ex : torches aspirantes, dossier aspirant) ;
- la création de nouvelles installations dimensionnées pour les besoins de l'exploitation. Testées et caractérisées par le Centre de mesures physiques (CMP), le choix s'est porté sur l'association d'un système d'extraction d'air vicié et d'apport d'air neuf pour les différents ateliers ;
- l'assistance dans la rédaction de modes opératoires ;
- la formation et la sensibilisation des salariés.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cet ESAT (Établissement et service d'accompagnement par le travail) est principalement composé d'un atelier métallerie et d'un atelier blanchisserie.

Soucieux de la **préservation de la santé et de la sécurité de ses salariés**, le directeur de l'établissement a souhaité être conseillé par la Cramif au regard de l'analyse des risques réalisée par le service de prévention de santé au travail Interentreprises (SPSTI).

Une première visite a permis de constater la présence et l'utilisation d'une cabine de peinture dépourvue de système d'aspiration. Diverses machines fonctionnaient avec des huiles de coupe dont les dangers et caractéristiques physico chimiques étaient inconnus. Une activité de soudage a mis en évidence un besoin d'améliorer le système d'aspiration existant.

- > **Maîtrise du risque chimique** par l'installation de différents dispositifs de captage localisés associés à un apport d'air neuf. Substitution de produits chimiques dangereux.
- > **Projet de duplication et déploiement des actions** dans les autres structures du groupe ayant la même activité.





### OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Valoriser** l'investissement de l'entreprise dans la recherche de solutions techniques adaptées.
- > **Promouvoir** les actions et l'expertise technique acquise dans le cadre de futurs projets de rénovation ou conception des entreprises du même secteur d'activité.
- > **Mise en avant d'une solution technique** non connue de nos services avec une perspective de déploiement intéressante.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cette entreprise en phase d'expansion sur le marché industriel de vente de matériel médico-chirurgical était confrontée à deux problématiques ; des locaux non adaptés et à la croissance de sa masse salariale.

Cette dernière dans sa perspective de délocalisation a souhaité prendre conseil auprès de la Cramif et de son CMP (Centre de mesures physiques) pour un accompagnement en conception des lieux et situations de travail.

La définition du nouveau site sur un autre département de l'Île-de-France se voulait être réfléchi afin que l'ensemble des salariés puissent y accéder en limitant le temps des déplacements. **L'évaluation des risques professionnels** de l'entreprise a permis de mettre en avant des priorités telles que la **maîtrise des risques chimiques, ATEX** (atmosphères explosives) et **TMS** (troubles musculosquelettiques).

**Activité :** Fabrication de matériel médico-chirurgical

**Lieu :** Noisy-le-Grand (93)

**Dirigeantes :** Anne-Laure Helenne ; Louisa Cheikh

**Nombre de salariés :** 37

**Contrôleur de sécurité Cramif :** Françoise Hervé (antenne prévention 94) et Norbert Guibout (antenne prévention 93)

L'établissement s'est structuré autour d'un collectif de travail dans un objectif de maîtrise des risques dans ses ateliers. Cette démarche volontaire a eu pour effet d'intégrer les actions suivantes dans **un contrat de prévention :**

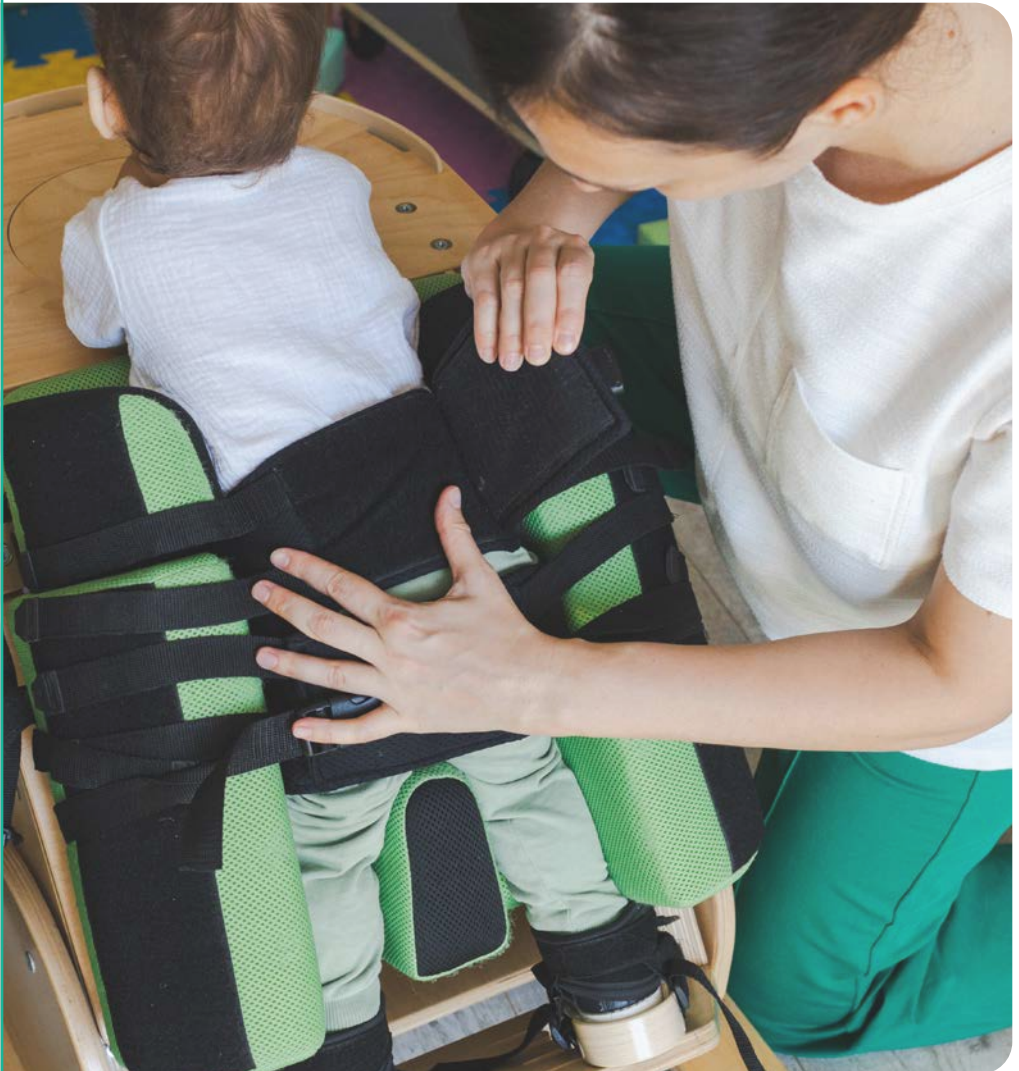
- > **acquisition** de postes de travail réglables en hauteur ;
- > **intégration** d'un monte-charge ;
- > **installation** d'un réseau d'aspiration centralisé connecté notamment à deux dossierets aspirants.

Hors contrat, un atelier de peinture a été créé. L'une des contraintes était d'optimiser les espaces de production en atelier. La solution retenue a été la mise en place d'un container placé en extérieur et composé d'un mur aspirant et d'un ventilateur ATEX.

Cette solution technique innovante, non connue de nos services, a fait l'objet de recommandations puis d'une évaluation aérodynamique de la Cramif.

Pour la qualité de vie au travail des salariés, une salle de pause et un lieu de restauration ont été créés.

- Mise en place de solutions techniques favorisant la maîtrise des risques chimiques, ATEX et TMS et d'une manière générale l'amélioration des conditions de travail des salariés au sein de l'entreprise.
- De par leur implication, les salariés se sont sentis considérés et fiers de leur appartenance à l'établissement.
- Dialogue social amélioré.







## OBJECTIFS DU TROPHÉE

### > Promouvoir les bonnes pratiques

et favoriser la prise de conscience des établissements hospitaliers dans la mise en place de mesures techniques en faveur de la prévention des risques en lien avec l'utilisation du formaldéhyde.

### > Récompenser l'investissement

de l'établissement et du groupe Ramsay Santé dans la recherche et la création d'un projet de conception en faveur de la prévention des risques professionnels.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Suite à une intervention du service prévention de la Cramif, il a été constaté une potentielle exposition au formaldéhyde par inhalation et par contact cutané/oculaire.

Le formaldéhyde est un agent chimique CMR, classé cancérigène pour l'homme (groupe 1) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) depuis 2004 et classé cancérigène catégorie C1B et mutagène catégorie M2 par le règlement européen CLP depuis 2008.

Nos recommandations techniques, avec l'appui du CMP (Centre de mesures physiques) de la Cramif, se sont basées sur l'analyse des situations de travail et sur les constats de risques observés.

**Activité :** Établissement de soins privé

**Lieu :** Quincy-sous-Sénart (91)

**Dirigeant :** Romain Lacaux

**Nombre de salariés :** 404

**Contrôleur de sécurité Cramif :**

Sandrine Rémy

(antenne prévention 91)

Dans la perspective d'un projet de rénovation du bloc opératoire, il a été initié :

> la création d'une salle « anapath » ventilée, dédiée à la prise en charge des pièces anatomiques fraîches, avant envoi des échantillons au laboratoire d'anatomo-cytopathologie (ACP) externe. Cette salle est notamment équipée :

- du premier automate installé en Île-de-France, couplant la mise sous vide des pièces anatomiques fraîches ou leur fixation au formaldéhyde par remplissage automatique en système clos dans des seaux thermo scellés ;
- d'un dispositif d'aspiration avec rejet de l'air vicié à l'extérieur du bâtiment ;
- d'une armoire de stockage ventilée, rejetant l'air vicié à l'extérieur du bâtiment ;

> la mise en place, dans les salles d'intervention du bloc opératoire, de flacons biopsiques pré-remplis d'une solution de formaldéhyde dans un compartiment isolé du flacon ;

> le suivi d'une formation Cramif pour les membres de la direction (directeur, DRH, directeur des soins, responsable qualité) dans l'engagement d'une démarche de prévention des risques professionnels. Cette formation a été dupliquée sur deux autres sites avec la création d'un groupe de référents en prévention des risques chimiques et l'utilisation de l'outil d'évaluation SEIRICH.

- > **Satisfaction des salariés et amélioration des conditions de travail** avec la mise en place de solutions techniques supprimant l'exposition au formaldéhyde par voie inhalatoire mais aussi cutanée/oculaire.
- > **Recrutement** de coordinateurs santé pour le groupe Ramsay Santé.
- > **Hôpital privé Claude Galien identifié comme site de référence** et premier établissement d'Île-de-France équipé d'un automate.
- > **Déploiement** des mesures de prévention dans d'autres établissements (Évry, Villeneuve-Saint-Georges, etc.).





### OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Promouvoir les bonnes pratiques** et favoriser la prise de conscience des établissements ayant la même activité professionnelle.
- > **Récompenser** l'investissement du directeur d'établissement dans le cadre de son engagement en faveur de la prévention des risques pour ses salariés.

**Activité :** Entretien et réparation d'équipements poids lourds

**Lieu :** Arpajon (91)

**Dirigeant :** Didier Morel

**Nombre de salariés :** 33

**Ingénieur conseil Cramif :**

Dominique Schaeffner  
(antenne prévention 91)

Dans cette dynamique de maîtrise des risques, un contrat de prévention a été initié permettant d'apporter une expertise dans la définition d'équipements adaptés tels que :

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cet établissement accompagné par nos services dans le cadre de la **démarche Risques Chimiques (RC Pros)** est spécialisé dans la maintenance et l'entretien des boîtes de vitesse et des systèmes de climatisation sur poids lourds.

Le directeur de l'entreprise a pris conscience de l'importance des actions de prévention à mettre en œuvre pour préserver la sécurité et la santé des salariés confrontés à l'utilisation de produits chimiques composés de solvants.

L'une des premières étapes s'est orientée sur l'exploitation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et l'analyse de la dangerosité des différents produits chimiques utilisés. L'observation des situations de travail pour lesquels les salariés y étaient soumis ont permis de confirmer les priorités.

- > **l'installation** d'une cabine de nettoyage manuelle de « pièces de petites dimensions » avec présence d'une protection contre les projections et un captage des vapeurs de solvants avec rejet à l'extérieur ;
- > **l'intégration** d'un dispositif d'aspiration au niveau de la zone de lavage au karcher avec rejet des embruns chargés d'huiles et de goudron à l'extérieur ; cabine de nettoyage manuel de « pièces de petites dimensions » avec présence d'une protection contre les projections et un captage des vapeurs de solvants avec rejet à l'extérieur ;
- > **la mise en place** de dispositifs de captage des gaz d'échappement dans l'atelier avec rejet de l'air vicié en toiture ;
- > **l'acquisition** d'une nouvelle cabine de peinture avec aspiration ;
- > **la dotation** d'un palan électrique dans l'assistance des salariés aux manutentions des boîtes de vitesse.

En parallèle, une réflexion a été menée afin de prendre en compte les opérations de maintenance en sécurité des différents dispositifs d'aspiration mis en place.

Les investigations menées par le service achat de l'entreprise ont permis d'identifier l'existence d'un produit de substitution au solvant disponible sur le marché. Les essais réalisés en interne ont permis de conforter ce choix avec un résultat qualitatif identique à l'ancien produit.

## RÉSULTATS

- > **Amélioration des conditions de travail** avec la mise en place de solutions techniques d'aspiration limitant l'exposition des salariés aux vapeurs de produits chimiques et gaz d'échappements.
- > **Substitution d'un produit chimique dangereux** avec une efficacité de nettoyage similaire.
- > **Formation de deux salariés référents** permettant à l'entreprise de s'inscrire dans une dynamique de prévention.



Photo non contractuelle



### OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Promouvoir les bonnes pratiques** et favoriser la prise de conscience des établissements ayant la même activité professionnelle.
- > **Promouvoir les actions exemplaires** réalisées dans le cadre de la démarche RC Pros.
- > **Mettre en avant les solutions techniques** dans le cadre de la mise en place de nouveaux procédés de fabrication utilisant les imprimantes 3D.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Dans la continuité d'une dynamique globale d'amélioration des conditions de travail déjà définies par l'entreprise, le laboratoire de fabrication de prothèses dentaires a saisi l'opportunité de s'inscrire plus particulièrement dans la démarche RC Pros.

L'un des éléments déclencheur identifié a été l'intégration d'une imprimante 3D au sein du laboratoire impliquant une future évolution des postes de travail existants.

Accompagné par nos services, l'établissement s'est mobilisé en interne pour définir des solutions techniques adaptées aux nouveaux procédés de fabrication. Les principales contraintes étaient de s'adapter aux locaux et aménagements existants et de maintenir une activité de production.

**Activité :** Prothésiste dentaire

**Lieu :** Paris (12<sup>e</sup>)

**Dirigeant :** Gérard Stromboni

**Nombre de salariés :** 17

**Ingénieur conseil Cramif :**  
Mélanie Chateau  
(antenne prévention 75)

Un contrat de prévention a été signé pour l'acquisition de nouveaux dispositifs d'aspiration centralisé avec captages à la source :

- > hotte aspirante avec rejet de l'air vicié à l'extérieur des locaux de travail pour le poste de manipulation des poudres métalliques ;
- > « cloche » et grille aspirante avec rejet de l'air vicié à l'extérieur des locaux de travail au poste de grattage zircone ;
- > « cheville » reliée à l'aspiration centralisée avec rejet de l'air vicié à l'extérieur des locaux de travail au poste de grattage.

Issue de cette réflexion et des actions menées en faveur de la prévention, l'entreprise est aujourd'hui autonome et dans une dynamique d'amélioration continue des conditions de travail pour ses salariés.

- > **Mise en place d'une centrale d'aspiration** permettant d'améliorer la puissance d'aspiration reliant les équipements existants et répondant aux exigences du service en matière d'efficacité aéraulique au bénéfice de la préservation de la santé des salariés.
- > **Amélioration des conditions de travail** par la réduction du bruit et de la chaleur grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs d'aspiration.
- > **Dynamique de prévention engagée dans le temps** avec la future mise en place d'actions pour l'amélioration des conditions de travail de la « salle à plâtre ».





### OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Récompenser** l'investissement d'un chef d'entreprise dans la prévention de la désinsertion professionnelle.
- > **Présenter un exemple d'intégration d'un salarié** dans une situation de handicap au sein d'une entreprise.
- > **Communiquer** auprès des entreprises du secteur et relayer l'information.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Suite à un handicap ou à un arrêt de travail de longue durée, certains salariés peuvent rencontrer des difficultés à trouver ou reprendre une activité professionnelle.

Afin de les aider à conserver leur poste ou à accéder à un emploi compatible avec leur état de santé, il existe différents dispositifs de **maintien en emploi**. La plateforme PDP, par exemple, est chargée de coordonner les actions des acteurs régionaux œuvrant dans le domaine de la **prévention de la désinsertion professionnelle** (PDP). Les actions en faveur de la PDP peuvent aussi être initiées par les entreprises avec l'aide des services de santé au travail.

L'entreprise BTB Génie électrique & Services en est l'exemple. Spécialisée dans la mise en place d'installations électriques sur chantier au bénéfice des constructions de bâtiments individuels, collectifs ou à usage professionnels, elle était à la recherche d'un futur chef d'équipe en contrat à durée indéterminée.

**Activité :** Installation électrique

**Lieu :** Morangis (91)

**Dirigeant :** Luis Lourenco

**Nombre de salariés :** 153

**Contrôleur de sécurité Cramif :**  
Gilles Brevan  
(antenne prévention 77)

En tenant compte des enjeux du poste dans son environnement de travail, le profil retenu était un salarié ayant une expérience et des compétences techniques confirmées en électricité. Le fruit des investigations a permis au directeur de l'entreprise de porter son choix sur un électricien issu de l'intérim et ayant une surdité.

Afin d'être accompagnée au mieux, l'entreprise a été soutenue par une association qui contribue par ses conseils et ses analyses au poste de travail, au maintien dans l'emploi des salariés malentendants. A ce titre, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été actualisé.

Des dispositifs de communication tels que des « flashes » pour attirer l'attention et un protocole de communication ont été initiés. Lors de formations une interprète est dépêchée afin d'assister le salarié.

Le réseau Assurance Maladie accorde une attention toute particulière à la prévention de la désinsertion professionnelle avec pour objectif de **favoriser le maintien en emploi des salariés qui rencontrent un problème de santé**.

- > **Intégration réussie** d'un chef d'équipe mal entendant comme encadrant d'une équipe composée de 5 salariés.
- > Action citée en exemple au sein du groupe BTB avec un objectif de duplication sur d'autres sites.







## OBJECTIFS DU TROPHÉE

- > **Récompenser** l'investissement du directeur d'établissement en faveur de la prévention.
- > **Valoriser** l'implication d'une entreprise, dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail au travers de la création d'un service de prévention interne.
- > **Promouvoir les solutions techniques** auprès des autres entreprises du même secteur d'activité.
- > **Promouvoir** les actions exemplaires réalisées dans le cadre de la démarche TMS Pros.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cet établissement spécialisé dans les travaux de plomberie, de génie climatique et d'électricité basse tension, travaille principalement dans la rénovation des infrastructures internes du réseau ferroviaire de la RATP pour le développement du Grand Paris.

Le suivi des indicateurs internes à l'entreprise a fait prendre conscience de l'urgence des actions de prévention à entreprendre pour la maîtrise des risques liés aux manipulations manuelles. Afin d'initier une dynamique de prévention, une ingénieure prévention a été embauchée et un groupe de travail composé de salariés a été constitué.

**Activité :** Second œuvre dans le domaine du BTP

**Lieu :** Fontenay-sous-Bois (94)

**Dirigeant :** François Lhoutellier

**Nombre de salariés :** 761

**Contrôleur de sécurité Cramif :**  
Jean-Philippe De Carvalho  
(antenne prévention 94)

Suivi par nos services dans le cadre des actions à mener, l'établissement s'est inscrit dans la **démarche TMS Pros** dès 2018. Les constats exprimés étaient les suivants :

- > site actuel non adapté pour une organisation optimale des métiers ;
- > problématique d'acheminement manuel des matériels et matériaux en infrastructure ;
- > observation d'une activité « tirage de câble » à forte pénibilité.

Exemple d'action **menée en interne :**

- > Création et aménagement d'infrastructures métier adaptées et favorable à la maîtrise des TMS dans de nouveaux locaux implantés à Stains.

Exemples d'actions **menées sur site extérieur :**

- > acquisition d'un engin de manutention à assistance électrique doté de chenilles permettant de faciliter le transport des équipements et matériaux en sécurité ;
- > acquisition d'une « roulotte » équipée d'un dérouleur de câble intégré et d'un système de surveillance par caméra permettant notamment d'améliorer la sécurité lors de la phase du cheminement du câble.

- > aménagement d'un véhicule de transport. Ce véhicule de gabarit réduit a la particularité de pouvoir se stationner dans des zones restreintes et permettre le positionnement de la « roulotte ».

Une émulation s'est ainsi créée autour de l'expression des besoins des salariés et le suivi du cadre proposé dans la **démarche TMS Pros**.

- > **Entreprise autonome** par la création d'un service interne de prévention.
- > **Mise en place d'actions de prévention** réfléchies et adaptées en lien avec la participation d'un collectif de salariés.
- > **Plus-value du service de prévention interne** reconnue.



## LES AMBULANCES DE LA VALLÉE



### OBJECTIFS DU TROPHÉE

- **Récompenser** l'investissement du directeur d'établissement, membre de la FNAA (Fédération nationale des artisans ambulanciers).
- **Relayer** les bonnes pratiques de prévention déployées en faveur de la prévention des risques professionnels pour le secteur d'activité des ambulanciers.

## DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cette entreprise spécialisée dans le transport sanitaire de personnes malades était confrontée à une recrudescence d'accidents du travail survenant majoritairement lors des différentes manipulations manuelles des patients en surcharge pondérale.

Consécutif à des contraintes posturales et gestes répétitifs les ambulanciers étaient exposés à des risques d'affection du rachis lombaire et périarticulaires. Une concertation avec l'ensemble des salariés de l'entreprise a mis en évidence le besoin d'acquérir des équipements spécifiques.

Le contrat de prévention signé avec la Cramif s'est orienté sur les choix suivants :

- Achat d'un véhicule adapté au transport en sécurité des personnes et composé :
  - des équipements de sécurité [(système antiblocage des freins (ABS), aide au freinage d'urgence (AFU), correcteur de trajectoire (ESP), airbags, aide à la navigation, aide à la manœuvre (caméra de

**Activité :** Transport sanitaire de personnes malades

**Lieu :** La Ferté-Gaucher (77)

**Dirigeant :** Serge Beaujean

**Nombre de salariés :** 11

**Contrôleur de sécurité Cramif :**  
Mélanie Gérard  
(antenne prévention 77)

recul, etc.), aide à la maîtrise de la vitesse (limiteur, etc.), de phares à LED, d'un marchepied latéral électrique, signal de freinage d'urgence, ceintures de sécurité 3 points ;

- d'équipements de confort tels que : climatisation, boîte de vitesse automatique, direction assistée, rétroviseurs électriques dégivrants, plancher avec revêtement de sol antidérapant, réglages individuels des sièges, etc. ;
- mise à disposition d'une chaise de transport motorisée à assistance électrique et dotée de chenilles pour faciliter la montée et la descente des escaliers. Cette chaise permet de porter une personne pouvant peser 227 kg ;
- installation d'un brancard à assistance électrique et de son dispositif de transfert pour l'aide aux opérations verticales et horizontales. Ce brancard peut supporter un poids de 318 kg ;
- formation à la conduite professionnelle en sécurité associant théorie et pratique.

- > **Maîtrise de la prévention** du risque routier et TMS par l'acquisition d'un véhicule adapté au transport en sécurité des personnes à surcharge pondérale. Le véhicule est doté, plus particulièrement, de dispositifs de sécurité d'aide à la conduite et d'équipements à assistances électriques limitant les maintenances et postures contraignantes.
- > **Déploiement** à l'ensemble des salariés ambulanciers d'une formation à la conduite professionnelle en sécurité.
- > **Baisse de la sinistralité.**



# À propos de la Cramif

---

# Nous connaître

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie.

Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance.

Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.



## POUR EN SAVOIR PLUS



### NOTRE SITE

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)



### CONTACT PRESSE

[presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr)



[@cramif](https://twitter.com/cramif)



[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif)



[YouTube](https://www.youtube.com/c/cramif)

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur : **cràmif.fr**

**Trophées Cràmif 2024**

Direction régionale des risques professionnels  
Janvier 2025

Cràmif - 24052 - Janvier 2025 - 000000



**l'Assurance  
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Ile-de-France